

CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS





AVANT-PROPOS

Notre raison d'être, « rendre le monde meilleur », guide nos prises de décision et nos actions.

Nos engagements
Nous nous engageons à promouvoir le développement durable en réalisant une croissance économique sans nuire à notre planète ni épuiser ses ressources. Les pratiques durables peuvent contribuer au succès de toute entreprise en assurant non seulement son développement futur, mais aussi en améliorant la qualité de vie des habitants actuels et futurs de notre planète[1]. La durabilité contribue de manière significative au succès d'une entreprise et à la garantie de son développement futur.
Nos activités commerciales se caractérisent par un sens des responsabilités et des principes éthiques, basés sur notre engagement envers la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail, le Pacte mondial des Nations Unies (PMNU), les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le respect des lois applicables. Avec notre engagement à respecter les droits de l'homme internationalement reconnus[2], tels qu'ils sont inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme[3], nous nous efforçons de les protéger dans toutes nos relations commerciales. Cela s'applique également à notre chaîne d'approvisionnement. C'est pourquoi nous faisons preuve de diligence raisonnable pour protéger et promouvoir les droits de l'homme en collaboration avec nos fournisseurs.

Depuis 1994, Covestro[4] participe également à l'initiative volontaire **Responsible Care™ de l'Association** allemande de l'industrie chimique (VCI) pour l'amélioration continue de la santé, de la protection de l'environnement et de la sécurité dans ses entreprises membres.
En tant que membre fondateur[4] de **l'initiative Ensemble pour le développement durable (TfS)**, nous soutenons ses principes dans les domaines de l'éthique, du travail et des droits de l'homme, de la santé et de la sécurité, de l'environnement et des systèmes de gestion associés.

Nos politiques:
Notre sens de la responsabilité vis-à-vis des principes établis de durabilité s'exprime dans les lignes directrices fondamentales du Groupe Covestro :

Avec sa **politique de développement durable**, Covestro a clairement défini son engagement envers les principes du développement durable. La Déclaration du Groupe **sur la politique des droits de l'homme** de Covestro définit notre position sur les droits de l'homme et déclare notre engagement à protéger et à promouvoir les droits de l'homme dans toutes nos relations commerciales grâce à une gestion appropriée des risques et à des rapports transparents.

Le **Code de conduite de Covestro** définit la norme de base sur la manière dont nous devons agir dans les transactions commerciales et les relations mutuelles au sein du Groupe Covestro.

Notre attente:
Les principes formulés dans le Code de conduite Covestro pour les fournisseurs constituent une partie importante de la sélection et de l'évaluation des fournisseurs et constituent la base de la coopération avec nos fournisseurs.

C'est pourquoi ce Code de conduite des fournisseurs est mis à la disposition de nos fournisseurs dans le but de renforcer notre compréhension mutuelle de la manière dont la durabilité devrait être vécue dans les affaires quotidiennes. Avec ce Code de conduite des fournisseurs, nous reflétons les règles que nous avons acceptées pour nos propres activités commerciales et notre conduite envers nos fournisseurs et sous-traitants.
Nos normes sont exprimées dans les sections « Nos règles ». Dans les sections « Votre responsabilité », nous expliquons que nous attendons de tous nos **fournisseurs et sous-traitants** qu'ils adhèrent aux principes énoncés dans le présent Code de conduite des fournisseurs et qu'ils assument leurs responsabilités vis-à-vis de leurs **propres employés** ainsi que de **leurs partenaires commerciaux**, de la société et de **l'environnement**.

En outre, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils mettent également en œuvre ces normes dans la chaîne d'approvisionnement. Au chapitre 4, nous décrivons les exigences organisationnelles et procédurales pour un système de gestion efficace qui répond à ces principes et formulons nos attentes en ce qui concerne une coopération fructueuse vers nos objectifs.

[1] Politique de développement durable Covestro
[2] Déclaration Covestro des droits de l'homme
[3] Dans la mesure où ils sont pertinents pour le contexte de l'entreprise ou transférables à celui-ci.
[4] Covestro - als damals Bayer MaterialScience und Mitglied des Bayer-Konzerns.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS p. 2

SOCIALES.

Travail et emploi p. 4
Santé et sécurité p. 5
Vie privée p. 6

ÉCOLOGIE.

Environnement et gestion des produits p. 7
Économie circulaire p. 8

ÉCONOMIE.

Droit de la concurrence et antitrust p. 9
Prévention de la corruption p. 10
Droits de propriété intellectuelle p. 11
Sécurité IT / OT p. 12
Droit du commerce extérieur p. 13
Éviter les délits d'initiés p. 14
Conflit d'intérêts p. 15

ÉTABLIR.

Établir un système de gestion p. 16



SOCIALES.

ÉCOLOGIE • ÉCONOMIE • ÉTABLIR

TRAVAIL ET EMPLOI

Notre principe:

Nous offrons et permettons des conditions de travail équitables et respectueuses.

Nos règles

Chez Covestro, nous offrons et permettons un environnement de travail qui répond au droit humain à des conditions de travail équitables, ce qui inclut, entre autres, le respect de l'interdiction du travail des enfants, la protection des personnes de moins de 18 ans (« jeunes travailleurs »), comprend l'interdiction du travail forcé, une rémunération équitable, le droit à des pauses, la protection des parents, le respect de l'intégrité physique et l'absence de discrimination et de harcèlement. Nous défendons la liberté d'association, y compris le droit de ne pas adhérer à une association.

Nous créons un environnement de travail inclusif basé sur la dignité, le respect et la confiance. Nous respectons les besoins et les croyances de nos collègues et valorisons l'inclusion et l'appartenance.

Lors de la prise de décisions d'embauche, nous nous concentrons exclusivement sur les exigences professionnelles et les qualifications de la personne. Tous les aspects de l'emploi, y compris le recrutement, la promotion, la rémunération et les avantages sociaux, seront exempts de discrimination ou de harcèlement fondés, par exemple, sur l'origine nationale, ethnique ou sociale, la race ou la couleur, la religion ou les convictions, l'âge, l'état de santé ou le handicap, le statut d'ancien combattant, le sexe (y compris la grossesse), l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre ou tout autre critère illégal existant en vertu de la loi applicable.

Votre responsabilité

Évitez toute forme de travail des enfants ou de travail forcé dans votre propre entreprise et assurez une protection adéquate des personnes de moins de 18 ans („jeunes travailleurs").

Efforcez-vous d'éliminer le harcèlement moral et le harcèlement dans vos propres opérations et assurez-vous qu'aucun traitement injustifié différent n'a lieu à cause de l'origine nationale, ethnique ou sociale, de la race ou de la couleur, de la religion ou des convictions, de l'âge, de l'état de santé ou du handicap, des informations génétiques, du statut de vétéran, du sexe (y compris la grossesse), de l'orientation sexuelle, de l'identité ou de l'expression de genre, ou de tout autre critère illégal en vertu de la loi applicable.

Assurez-vous que vous versez à vos employés et à vos fournisseurs une rémunération conforme aux salaires minimaux locaux le cas échéant, ou suffisante pour assurer un niveau de vie décent et la sécurité sociale, y compris le paiement ponctuel et sans retenues disciplinaires.
Veillez à ce que les horaires de travail permettent des périodes de repos suffisantes pour les employés, au minimum conformément aux lois locales.

Respectez le droit de vos employés de s'associer à des représentations d'employés, des partis politiques et d'autres associations légales, ainsi que le droit à la négociation collective.

Assurez-vous que tous les services de sécurité employés respectent l'intégrité physique des personnes ainsi que les droits exprimés dans ce Code de Conduite des Fournisseurs.

Tenez compte des besoins de formation et de développement de vos employés.

Évitez tout forme de travail des enfants ou de travail forcé dans vos propres opérations et fournissez une protection adéquate aux jeunes travailleurs. Nous attendons également que vous surveilliez les risques de travail des enfants et de travail forcé chez vos fournisseurs, y compris le respect de la réglementation sur les minerais de conflits, et que vous preniez des mesures d'atténuation appropriées.

Ce qu'il faut savoir

Discrimination: Traitement différent d'une personne sur la base de critères qui ne sont pas liés au travail.

Harcèlement: Fait référence à un comportement indésirable et intimidant, offensant ou hostile, qui crée un environnement de travail négatif, qui fait en sorte qu'une personne se sente menacée ou qui affecte négativement le rendement au travail d'une personne.

Travail des enfants: emploi d'une personne âgée de moins de 15 ans ou n'ayant pas atteint l'âge minimum de la fin de la scolarité obligatoire ou l'âge minimum d'admission à l'emploi dans le pays d'emploi, le montant le plus élevé étant retenu.

Jeunes travailleurs: personnes de moins de 18 ans dont le développement mental, mental et physique mérite une protection particulière afin de ne pas compromettre leur développement personnel.

SOCIALES.

ÉCOLOGIE • ÉCONOMIE • ÉTABLIR

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Notre principe:

Nous prenons soin de nous et des autres en priorisant la sécurité et la santé en tout temps.

Nos règles

Chez Covestro, nous veillons à ce qu'un environnement de travail sûr et respecte le droit humain à des conditions de travail sûres.

Nous identifions, évaluons et atténuons les risques potentiels pour la santé et la sécurité dans nos activités en tenant compte des dangers potentiels et en définissant les processus et procédures nécessaires.

Nous sommes conscients des dangers potentiels pour la santé et la sécurité des personnes posés par nos produits tout au long de leur cycle de vie , ainsi que pour nos activités commerciales, et nous prenons les mesures appropriées. Nous achetons les matériaux et les services de manière responsable et conformément à toutes les lois applicables.

Nous veillons à ce que tous les employés soient adéquatement formés pour éviter les dangers liés à leurs tâches de travail. Nous fournissons l'équipement de protection individuelle nécessaire et suffisant ainsi que d'autres équipements de soutien pour atteindre une sécurité optimale.

Nous établissons, maintenons et formons les procédures d'intervention d'urgence, de signalement des incidents et de remédiation.

Nous maintenons notre licence d'exploitation en assurant un fonctionnement sûr et fiable, ainsi que l'élimination et l'atténuation des risques pour la sécurité des processus. C'est ce que démontrent nos tests itératifs de sécurité des processus, des installations et des machines, Gestion rigoureuse du changement et obtention de permis de travail fondés sur les risques.
Nous fournissons l'accès à des installations d'assainissement propres, à de l'eau potable et à des restaurants, et veillons à une température sûre et appropriée, à un éclairage et à une ventilation adéquats.

Votre responsabilité

Respectez toutes les réglementations applicables en matière de santé et de sécurité et assurez une formation adéquate du personnel.

Veillez à ce que des informations de sécurité appropriées sur vos produits ou services soient disponibles pour toutes les personnes qui les manipulent, y compris vos propres employés et ceux de Covestro.

Protégez toutes les personnes potentiellement affectées par vos activités contre les dommages physiques ou psychologiques en mettant en place et en appliquant des procédures de sécurité, des contrôles, des mesures de prévention et de protection ainsi que des équipements appropriés.

Assurez l'accès à des installations sanitaires propres, à de l'eau potable et à des aires de restauration (et, le cas échéant, à des aires de repos/sommeil), ainsi qu'à une température sûre et appropriée, à un éclairage et à une ventilation suffisants.

Ce qu'il faut savoir

La gestion de la sécurité consiste à créer des milieux de travail sains et sécuritaires, à prévenir les blessures et les maladies liées au travail et à améliorer continuellement le rendement en matière de sécurité.

La gestion responsable des produits signifie une évaluation complète des risques pour la santé, la sécurité et l'environnement associés à la manipulation et à l'utilisation de nos produits.



VIE PRIVÉE

Notre principe:

Nous respectons le droit humain des individus à la vie privée et protégeons les données personnelles.

Nos règles

Nous collectons et traitons les données personnelles des employés, des partenaires commerciaux, des investisseurs et d'autres parties prenantes dans le cours normal des affaires et conformément aux réglementations applicables en matière de protection des données.

Nous protégeons les données personnelles pour protéger les droits personnels et la vie privée des individus, tout en assurant un partage de données sûr et légitime et des processus commerciaux efficaces.

En cas de violation de données, nous en informerons les personnes concernées et/ou les autorités compétentes en temps opportun, comme l'exigent les lois applicables.

Votre responsabilité

Collectez ou traitez les données à caractère personnel uniquement si cela est nécessaire à une fin spécifique.

Utilisez les données à caractère personnel exclusivement aux fins indiquées et supprimez-les après avoir atteint ces fins, en tenant compte des obligations de conservation locales et des exigences de conservation applicables („legal holds").

Informez les individus du traitement de leurs données à caractère personnel, en particulier de la nature, de l'étendue et de l'objectif du traitement.

Prenez des mesures pour protéger en permanence les données à caractère personnel contre la perte ou la falsification, et travaillez à prévenir les accès non autorisés ou les utilisations illégitimes. Signalez les incidents ou violations présumés ou avérés en matière de protection des données à votre supérieur hiérarchique, au délégué local à la protection des données ou à un membre du service juridique.

Ce qu'il faut savoir

Les lois sur la protection des données s'appliquent aux données personnelles. Cela inclut les informations qui peuvent être associées à une personne physique (= la personne concernée), même si l'identification de la personne ne peut être déterminée que par une combinaison d'informations ou par une connaissance supplémentaire accidentelle.

La perte, le vol, la suppression ou la destruction, l'altération, la divulgation non autorisée ou l'accès accidentel ou illégal à des informations personnelles peuvent entraîner un incident de protection des données ou une violation de données.

Si la sécurité des données personnelles est compromise, cela peut présenter un risque pour les droits et libertés des personnes concernées. Il est donc important que les employés signalent immédiatement de telles situations afin qu'elles puissent être évaluées, traitées en conséquence et évitées à l'avenir.





ÉCOLOGIE. SOCIALES • ÉCONOMIE • ÉTABLIR

ENVIRONNEMENT ET GESTION DES PRODUITS



Notre principe:

Nous protégeons les personnes et l'environnement tout au long du cycle de vie de nos produits.

Nos règles

Nous nous efforçons continuellement d'améliorer nos émissions de gaz à effet de serre et de fixer des objectifs et de mettre en œuvre des mesures pour atteindre la neutralité carbone.

Nous respectons les droits de la personne des personnes et des communautés potentiellement touchées par nos activités et nos produits en nous efforçant constamment de réduire les émissions, les déchets, les eaux usées et les polluants de nos activités.

Nous obtenons toutes les autorisations nécessaires à notre exploitation et veillons à ce que toutes les conditions et exigences soient remplies.

Nous respectons tous les êtres vivants et nous nous efforçons de minimiser les tests sur les animaux tout en assurant la sécurité de nos produits.

Nous respectons les ressources naturelles et les conditions de vie dans l'utilisation de notre eau douce, de nos matières premières et de nos terres. En particulier, compte tenu de la pénurie croissante d'eau dans le monde, nous nous engageons en faveur d'une utilisation responsable des ressources en eau dans les régions soumises à un stress hydrique. Il s'agit d'aider à assurer un accès durable à des quantités suffisantes d'eau de qualité acceptable pour la préservation des moyens de subsistance, le bien-être humain et le développement socio-économique.

[5] 10. Octobre 2013
[6] 23. Mars 2001
[7] 22. Mars 1989

Votre responsabilité

Effectuez des évaluations de risques appropriées de vos produits et processus de travail, et établissez et mettez en œuvre des mesures correspondantes, dans le but de minimiser les impacts de vos activités sur les personnes et l'environnement, au moins en ce qui concerne la consommation d'énergie, les émissions, les déchets, les eaux usées, les substances dangereuses, les polluants et l'utilisation de matières premières.

Gérez et entretenez votre exploitation conformément à toutes les réglementations et normes applicables en matière de qualité, de sécurité et d'environnement, y compris la préparation aux situations d'urgence. Cela inclut notamment les exigences de la Convention de Minamata sur le mercure[5], de la Convention de Stockholm[6] sur les polluants organiques persistants et de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination[7], le cas échéant.

Informez Covestro de tous les dangers dans votre exploitation et vos produits ou services qui pourraient avoir un impact sur Covestro, ses employés, ses produits ou ses clients.

Efforcez-vous de réduire les impacts environnementaux de vos activités, produits et services, et développez des solutions innovantes pour aider vos clients à améliorer leur efficacité des ressources et à réduire leurs émissions.

Le cas échéant, minimisez le recours aux tests sur les animaux en utilisant des alternatives, dans la mesure où cela est scientifiquement possible et acceptable pour les autorités réglementaires.

Ce qu'il faut savoir

La sécurité de fonctionnement signifie robuste et fiable Sicherheitsmaßnahmen prévenir les accidents, assurer la fabrication, l'entreposage et la manipulation en toute sécurité des produits et assurer la santé et le bien-être de nos employés, des parties prenantes et de l'environnement.

Un **système de management environnemental** comprend l'identification des aspects environnementaux et la gestion efficace des impacts environnementaux.
Tous les produits chimiques mis sur le marché passent par un processus d'évaluation en plusieurs étapes.

Les processus économes en ressources de votre exploitation contribuent à protéger l'environnement tout en réduisant les coûts des matériaux, de l'énergie, des émissions et de la gestion des déchets. Des considérations économiques et écologiques aident à utiliser consciencieusement les ressources, les matériaux et l'énergie. Cela inclut également des questions telles que la pénurie d'eau et, si nécessaire, l'achat de produits et de services économes en ressources et en énergie.

La gestion responsable des produits signifie une évaluation complète des risques pour la santé, la sécurité et l'environnement associés à la manipulation et à l'utilisation de nos produits.

ÉCOLOGIE.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Notre principe:

Nous sommes pleinement alignés sur l'économie circulaire.

Nos règles

L'économie circulaire est notre vision et notre façon de relever les deux grands défis auxquels notre industrie est confrontée : la neutralité carbone et la réutilisation du plastique en fin de vie utile en tant que matière première précieuse.

L'énergie verte, les matières premières alternatives, les technologies de recyclage innovantes et les partenariats tout au long de la chaîne de valeur sont des éléments importants pour la réalisation d'une économie circulaire.

À long terme, notre objectif est d'utiliser notre approvisionnement en énergie et nos matières premières entièrement à partir de sources non fossiles et de recycler le carbone utilisé pour nos produits. Nos futures matières premières seront entièrement basées sur le CO2, la biomasse ou les déchets, probablement une combinaison des trois sources.

Votre responsabilité

Contribuez à trouver et mettre en œuvre rapidement des pratiques durables pour stopper la pollution environnementale et l'épuisement des ressources naturelles de plus en plus rares dans le monde.

Ce qu'il faut savoir

Œuvrer vers une économie circulaire, c'est trouver de nouvelles solutions qui font circuler le carbone et le rendent économiquement viable.

La transition vers une économie circulaire offre l'opportunité d'intensifier et d'innover dans notre façon de travailler avec nos clients et avec l'ensemble de la chaîne de valeur.

La réutilisation des matériaux en fin de vie utile dans les chaînes de valeur est une responsabilité partagée et une opportunité commerciale pour tous, Covestro, nos clients et fournisseurs ainsi que les utilisateurs finaux.



ÉCONOMIE.

SOCIALES • ÉCOLOGIE • ÉTABLIR

DROIT DE LA CONCURRENCE ET ANTITRUST

Notre principe:

Nous sommes en concurrence loyale sur le marché.

Nos règles

Nous nous livrons une concurrence sur la base des mérites de nos produits et services et nous appuyons fermement l'existence d'un marché libre et ouvert.

Nous ne concluons aucun accord avec des concurrents (potentiels) concernant les prix de vente ou les éléments de prix, les quantités livrées, les marges bénéficiaires, les coûts à supporter ou d'autres conditions générales.

Nous ne concluons aucun accord avec des concurrents (potentiels) sur les marchés (en particulier sur les parts de marché ou les quotas), les clients ou les territoires.

Nous n'échangeons pas d'informations stratégiques avec des concurrents.

Nous ne contrôlons pas directement ou indirectement les prix de vente de nos clients.

En aucun cas, nous ne conviendrons, directement ou indirectement, d'interdictions d'exportation, de protection territoriale, d'exclusivité ou de restrictions de revente en ligne pour nos clients sans l'implication préalable du Droit de la propriété intellectuelle et de la conformité. En cas de position dominante, nous respectons strictement les règles spéciales antitrust applicables.

Votre responsabilité

Soyez juste, objectif et complet dans vos documents promotionnels, de vente et publicitaires.

Ne concluez aucun accord avec des concurrents (potentiels) concernant les prix de vente, les composantes de prix ou les quantités livrées. La même règle s'applique aux accords avec des concurrents (potentiels) concernant les marchés (notamment les parts de marché ou les quotas), les clients ou les territoires. Évitez strictement l'échange d'informations dites „stratégiques/ sensibles sur le plan de la concurrence" (incluant les prix, quantités, coûts, clients, technologies, capacités, investissements, informations R&D) avec des concurrents (potentiels), à moins que la sensibilité sur le plan des lois antitrust n'ait été éliminée au préalable (par exemple, par une agrégation/anonymisation suffisante des informations ou par l'ancienneté suffisante des données).

Ne limitez ni ne contrôlez - ni directement ni indirectement - la liberté protégée par les lois antitrust de Covestro de fixer de manière indépendante les prix de revente.

Ne proposez ni concluez aucun accord ou arrangement avec un concurrent (potentiel) concernant tout aspect de la concurrence, y compris les accords sur les prix, les offres, les salaires, la production, le marketing, le développement technique ou les investissements, ou la répartition des marchés ou des clients.

Évitez les accords ou arrangements qui restreignent le prix auquel Covestro peut revendre un produit ou un service.

Ne proposez à aucune autre partie si ou comment elle doit soumissionner, et ne concluez aucun accord de ce type avec elle.

Ce qu'il faut savoir

Même si les circonstances deviennent difficiles pour les entreprises, le recours à l'accords avec les concurrents Acceptable. Le respect des règles de conformité est le seul moyen autorisé, même en cas de crise. Les violations des lois antitrust des différents pays et régions dans lesquels Covestro opère, en particulier le droit antitrust américain et européen, peuvent avoir des conséquences dramatiques pour l'entreprise.



ÉCONOMIE.

SOCIALES • ÉCOLOGIE • ÉTABLIR

PRÉVENTION DE LA CORRUPTION

Notre principe:

Nous rejetons toutes les formes de corruption.

Nos règles

Nous ne tolérons pas la corruption et refusons toute opportunité commerciale avec le secteur public ou privé qui implique toute forme de paiement injustifié, de pot-de-vin ou d'autre avantage.

Nous interdisons les paiements de pots-de-vin afin d'accélérer les procédures administratives courantes.

Votre responsabilité

Les fournisseurs ne doivent pas se livrer à la corruption, l'extorsion ou le détournement de fonds, ni les tolérer. Les fournisseurs ne doivent ni offrir ni accepter des pots-de-vin ou d'autres incitations illégales à leurs partenaires commerciaux. Les paiements ou la remise de valeurs à des personnes privées ou des agents publics dans le but d'influencer des décisions commerciales ou de les amener à agir autrement en violation de leurs obligations sont strictement interdits.

Ce qu'il faut savoir

La corruption consiste à donner, offrir ou promettre quelque chose de valeur afin d'obtenir un avantage commercial indu.

Les paiements de facilitation sont de petites sommes d'argent ou d'autres éléments de valeur versés à un fonctionnaire pour obtenir ou accélérer une mesure réglementaire de routine à laquelle Covestro a droit.

„Les « pots-de-vin » sont des pots-de-vin versés après qu'une entreprise a attribué un contrat à un tiers.

Les lois anti-corruption ne font pas de distinction entre les actions d'une entreprise et les actions d'un tiers qui fournit des services pour le compte d'une entreprise. Dans certaines circonstances, Covestro peut être tenu responsable des actions des intermédiaires.

Les intermédiaires comprennent les agents, les consultants, les fournisseurs principaux, les transitaires et/ou les courtiers en douane et/ou d'autres tiers.



DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Notre principe:

Nous protégeons et respectons les droits de propriété intellectuelle.

Nos règles

Nous veillons à ce que nos droits de propriété intellectuelle soient entièrement protégés par la loi.

Nous respectons les droits de propriété intellectuelle valides et légalement reconnus d'autrui et ne les utilisons pas sans autorisation.

Votre responsabilité

Ne divulguez aucune information confidentielle ou secret commercial que vous avez reçu de Covestro, intentionnellement ou non, sans le consentement de Covestro.

Protégez les données commerciales contre tout accès non autorisé.

Protégez les produits ou le savoir-faire de Covestro auxquels vous avez accès contre la contrefaçon et l'altération. La même chose s'applique aux produits livrés à Covestro.

Respectez les droits de propriété valides et légalement reconnus des tiers et ne les utilisez pas sans autorisation.

Ce qu'il faut savoir

Les droits de propriété intellectuelle comprennent les brevets, les marques de commerce, les modèles d'utilité, les droits d'auteur et les secrets commerciaux.

Les droits de propriété intellectuelle sont la « récompense » de nos efforts et de nos dépenses en recherche et développement, en marketing et en développement des affaires, et représentent un actif extrêmement précieux.



ÉCONOMIE.

SOCIALES • ÉCOLOGIE • ÉTABLIR

SÉCURITÉ IT / OT

Notre principe:

Nous protégeons nos informations et nos systèmes informatiques et de production en général de manière moderne et efficace.

Nos règles

Nous prenons le plus grand soin d'assurer la sécurité des informations que nous créons, traitons et traitons.



Votre responsabilité

Lors du développement d'applications ou de systèmes pour Covestro, ainsi que lors de leur utilisation, veillez toujours à la sécurité, c'est-à-dire construisez des systèmes robustes avec un chiffrement des informations lorsque c'est possible, des composants sécurisés et à jour, et réduisez les droits d'accès au strict minimum nécessaire.

Si vous découvrez un problème de sécurité lié à Covestro, contactez l'équipe Cyber Defense de Covestro.

Ce qu'il faut savoir

Il n'y a pas de numérisation sans sécurité. La sécurité de l'information garantit la conformité aux réglementations techniques et juridiques et nous permet de rester en activité.

DROIT DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Notre principe:

Nous respectons les lois et les sanctions applicables en matière de commerce extérieur.

Nos règles

Nous respectons les dispositions du droit du commerce extérieur et les sanctions qui régissent le transfert transfrontalier de marchandises, de logiciels et de technologies.

Nous veillons à ce que les marchandises, les logiciels ou les technologies soient correctement classés à l'exportation afin de déterminer s'ils nécessitent l'approbation du gouvernement pour être exportés.

Nous adhérons à des directives strictes concernant les interactions avec les États soutenant le terrorisme et d'autres pays ou individus sanctionnés. Nous interdisons les activités visant à contourner les lois sur le commerce extérieur.



Votre responsabilité

Assurez-vous d'une classification appropriée des exportations de marchandises, logiciels ou technologies afin de déterminer si une licence gouvernementale est requise pour leur exportation et leur expédition à Covestro, en particulier pour les biens à double usage.

Assurez-vous que toutes les licences ou autorisations requises sont en place avant d'effectuer une transaction d'exportation, et respectez toutes les exigences en matière de licences d'exportation ou d'exceptions de licence. Informez Covestro de toutes les exigences de coopération à cet égard.

Identifiez, marquez et conservez comme prescrit toutes les technologies soumises au contrôle des exportations. Obtenez les approbations appropriées avant de transférer ou de mettre à disposition toute technologie soumise au contrôle des exportations aux employés de Covestro.

S'assurer que les articles livrés à Covestro ne sont pas importés directement ou indirectement de pays sous embargo.

S'assurer que tous les articles fournis à Covestro ont été achetés conformément aux lois et réglementations applicables et n'ont pas été achetés en violation des sanctions ou des embargos imposés par toutes les lois nationales, régionales et internationales applicables.

Ce qu'il faut savoir

Les sanctions (y compris les embargos) peuvent restreindre le commerce des biens et des services.

Les lois sur le commerce extérieur régissent le transfert transfrontalier de biens, de logiciels et de technologies qui peuvent être utilisés à des fins militaires ou pour la prolifération des armes, ainsi que pour des violations des droits de l'homme. Certains pays contrôlent également le transfert de données techniques à des ressortissants étrangers à l'intérieur de leurs frontières.

Technologie: Renseignements précis requis pour le développement, la fabrication ou l'utilisation d'un produit.

Biens à double usage: biens, logiciels et technologies qui peuvent être utilisés à des fins civiles et militaires. Les articles à double usage qui sont soumis à des contrôles à l'exportation sont répertoriés dans les lois de l'UE, des États-Unis ou d'autres lois locales.



ÉVITER LES DÉLITS D'INITIÉS

Notre principe:

Nous nous engageons à garantir l'égalité des chances dans le trading d'instruments financiers.

Nos règles

Dans un esprit de divulgation équitable, nous traitons tous les actionnaires de Covestro et les principaux groupes cibles sur un pied d'égalité lors de la fourniture d'informations et annonçons immédiatement les nouvelles importantes de l'entreprise.

Nous mettons à la disposition des actionnaires les informations publiées par Covestro en dehors de l'Allemagne en temps utile, conformément aux réglementations étrangères applicables sur les marchés de capitaux.

Nous interdisons l'utilisation d'informations privilégiées pour votre propre bénéfice ou celui de quelqu'un d'autre. Nous interdisons également de divulguer des informations privilégiées à d'autres personnes sans autorisation ou d'inciter quiconque à acheter ou à vendre un instrument financier sur la base d'informations privilégiées.

Votre responsabilité

Gardez strictement confidentielles les informations d'initiés et non publiques concernant Covestro qui pourraient influencer le cours des actions.

Si vous détenez des informations d'initiés, vous ne devez pas:

- acheter ou vendre des instruments financiers de Covestro,
- annuler ou modifier des ordres que vous avez passés avant de recevoir les informations d'initiés, ou
- recommander à quiconque
- d'acheter ou de vendre des instruments financiers de Covestro.

Ce qu'il faut savoir

L'objectif des dispositions du droit des délits d'initiés est de protéger l'intégrité des marchés des capitaux et la confiance des investisseurs dans cette intégrité.

La loi sur les délits d'initiés interdit la négociation d'instruments financiers sur la base d'informations non publiques ou la divulgation de ces informations à des tiers.

Quiconque utilise des connaissances d'initiés pour lui-même ou pour d'autres personnes et achète ou vend ensuite des instruments financiers est passible de poursuites, quelle que soit la manière dont il a pris connaissance de l'information privilégiée.

Des exemples courants d'informations privilégiées sont:

- résultats trimestriels ou annuels inattendus (positifs ou négatifs) du Groupe Covestro (y compris les perspectives)
- des changements imprévus dans la direction de l'entreprise, en particulier au sein du conseil d'administration de Covestro AG (par exemple, nomination d'un nouveau PDG)
- Des changements significatifs dans la stratégie du Groupe
- Activités significatives de fusions et acquisitions
- modifications imprévues dans l'approbation de produits ou de procédés
- refus ou retrait inattendu Licences d'exploitation d'installations essentielles
- Succès ou échecs dans des affaires judiciaires très importantes



ÉCONOMIE.

SOCIALES • ÉCOLOGIE • ÉTABLIR

CONFLIT D'INTÉRÊTS

Notre principe:

Nous divulguons les conflits d'intérêts et les traitons de manière cohérente et transparente.

Nos règles

Les intérêts privés et les relations personnelles doivent être séparés des intérêts commerciaux de Covestro.

Votre responsabilité

Les conflits d'intérêts doivent être évités dans la mesure du possible.

Vous êtes tenu d'informer votre interlocuteur chez Covestro de tout conflit d'intérêts ote, otential ou apparent.

Ce qu'il faut savoir

Un conflit d'intérêts peut survenir dans divers contextes de notre travail et influencer les actions et les décisions. Un conflit d'intérêts n'est pas problématique en soi, mais il peut devenir un problème si les employés ne le divulguent pas ou si les intérêts personnels des employés ne sont pas clairement séparés des intérêts commerciaux d'une entreprise.

Même s'il n'y a pas d'influence indue, il pourrait sembler à d'autres employés ou à des tiers qu'un conflit d'intérêts influence les décisions et qu'elles ne sont pas prises selon des critères objectifs.

Les conflits d'intérêts, s'ils ne sont pas gérés correctement, peuvent entraîner de graves dommages financiers et de réputation pour une entreprise, mais peuvent également avoir des conséquences négatives pour les employés et les superviseurs.







ÉTABLIR.

ÉTABLIR UN SYSTÈME DE GESTION

Notre principe:

Nous menons nos activités de manière durable en gérant systématiquement les risques de conformité et les risques pour les personnes, la planète et les profits, et en nous efforçant de nous améliorer continuellement.

Nos règles

Le respect de toutes les lois, réglementations et accords contractuels applicables est la base. Mais nous ne nous arrêtons pas là : la mise en place et la maintenance de systèmes de gestion pour l'identification et l'analyse systématiques des risques juridiques et réels, pour la définition et la mise en œuvre de mesures préventives et correctives, pour le contrôle de l'efficacité et pour l'amélioration et le développement continus des produits et services sont des principes essentiels d'une bonne gouvernance d'entreprise et d'un contrôle et garantissent un succès commercial durable dans le monde, au sens large.

Dans toute situation où nous voyons un risque pour les droits de l'homme d'une personne ou d'un groupe d'individus, ainsi que pour les autres principes et règles énoncés dans le présent Code de conduite des fournisseurs, nous agissons selon le principe de « l'engagement avant le retrait » : nous travaillons avec nos fournisseurs et sous-traitants pour traiter les violations qui se sont produites au cours de la relation commerciale, . Nous nous engageons également à soutenir nos fournisseurs dans l'élaboration de mesures visant à prévenir de telles violations à l'avenir.



Votre responsabilité

Nous attendons de vous que vous mettiez en place des mécanismes pour identifier, analyser et gérer les risques dans tous les domaines abordés dans ce Code de conduite pour les fournisseurs, y compris mais sans s'y limiter, le respect des lois, réglementations et accords contractuels applicables, et que vous teniez une documentation appropriée.
Nous vous encourageons à transmettre les attentes de ce Code de conduite pour les fournisseurs à vos propres fournisseurs et sous-traitants afin d'assurer des relations commerciales durables dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.
Nous apprécions que vous amélioriez continuellement vos performances en matière de durabilité.

Nous attendons de vous que vous mettiez en place une procédure de réclamation pour vos employés, vos fournisseurs et sous-traitants directs et indirects, et d'autres personnes ou groupes potentiellement affectés, afin de signaler les préoccupations concernant le respect des principes énoncés dans ce Code de conduite pour les fournisseurs, et que vous respectiez le droit des individus à la confidentialité et à la protection de la vie privée pendant toutes les enquêtes et procédures en résultant.

Nous attendons de vous que vous coopériez dûment à l'enquête sur une présumée violation et à la résolution cohérente d'une violation confirmée ou à la mise en œuvre d'améliorations convenues, par exemple en définissant et en suivant un plan d'action corrective. Nous vous invitons à informer votre interlocuteur Covestro de toute préoccupation concernant le respect des principes énoncés dans ce Code de conduite pour les fournisseurs. Chacun de vos employés peut également le faire via la

ligne d'alerte Covestro SpeakUp!

Si vous souhaitez signaler une violation présumée de ce Code de conduite pour les fournisseurs, Covestro propose une hotline téléphonique et un outil de signalement Web (disponibles 24/7) - de manière ouverte ou anonyme.

Ces canaux de signalement peuvent également être utilisés pour signaler des risques ou violations présumés des droits humains et des obligations environnementales dans la chaîne d'approvisionnement.

Téléphone:
Chine: 400-120-0203
Allemagne: 0800-181-8850
Hollande: 0800-351-0054
États-Unis: 1-833-373-1003

Autres pays: Vous trouverez les numéros de téléphone pour tous les pays sous covestro.ethicspoint.com

Signalement par internet: covestro.ethicspoint.com

Toute forme de représailles ou d'intimidation pour avoir signalé une violation présumée du présent Code de conduite est interdite aux fournisseurs de bonne foi ou qui participent à une enquête.

Afin d'améliorer la transparence dans le traitement des plaintes, nos Website ein Procédures[8] relatives au mécanisme de règlement des griefs de notre entreprise website.

[8] https://www.covestro.com/-/media/covestro/corporate/company/management/compliance/documents/covestro-grievance-mechanism-operating-procedure.pdf?rev=142f79bc4d-fb43f38130b1e3a674d212&hash=00694410CC3917CC5F59AD-36430FD9CB



Covestro AG
51365 Leverkusen, Germany

www.procurement.covestro.com

Version 1.0 Décembre 2024